

## COMMUNE DE GESVES

### CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-17. (ancien Art.90 NLC)

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,  
le Collège communal a l'honneur d'inviter  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal  
à se réunir à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu le mercredi 28 avril 2021 à 19h30  
en vidéoconférence

### ORDRE DU JOUR

#### EN SÉANCE PUBLIQUE

##### **URBANISME**

- (1) Classement éventuel comme monument, la Tour de Mont Sainte Marie et établissement d'une zone de protection
- (2) Urbanisme - Cession de voirie - Liénart Van Lidth de Jeude - Tour de Muache à Haltinne

##### **PATRIMOINE**

- (3) Vente de la parcelle communale cadastrée division 3, section A et numéro 201S et située rue Joseph-Jean Merlot à MOZET - fixation du prix de vente

##### **FINANCES**

- (4) Finances - Modifications budgétaires n° 1 - Exercice 2021

##### **FABRIQUES D'EGLISE**

- (5) Eglise Protestante de Seilles - Compte 2020

##### **MARCHES PUBLICS**

- (6) Marché public de travaux de protection des vitraux de l'église Saint-Martin de Sorée - approbation des conditions et du mode de passation

##### **PCS**

- (7) Plan de Cohésion Sociale - Ratification de la décision du Collège communal du 6 avril 2021 approuvant le rapport d'activités 2020-2025

#### À HUIS CLOS

##### **ENSEIGNEMENT**

- (1) Ecoles communales - Prolongation du congé pour «prestations réduites bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutiques» du 01/03/2021 au 30/06/2021 (8 p/s, IB) - Ratification de la décision du Collège communal du 08/03/2021
- (2) Enseignement - Ecole communale de la Croisette - Prolongation du congé pour «prestations réduites bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutiques» du 01/03/2021 au 30/06/2021 (2 p/s, CH) - Ratification de la décision du Collège communal du 08/03/2021

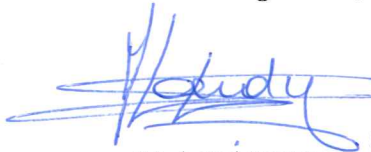
- (3) Enseignement - Ecole communale de la Croisette - Prolongation de la désignation d'un maître de religion catholique à titre définitif à temps partiel (CN, 2 p/s définitives) du 1/03/2021 au 30/06/2021 - Ratification de la délibération du Collège communal du 08/03/2021.
- (4) Enseignement - Ecole communale de la Croisette- Prolongation de la désignation d'un maître de seconde langue néerlandais à titre temporaire à temps partiel (2 p/s, ER) dans le cadre du remplacement d'une maître de seconde langue néerlandais à temps partiel à titre définitif (CH) du 01/03/2021 au 30/06/2021- Ratification de la décision du Collège communal du 08/03/2021
- (5) Enseignement - Ecole communale de l'Envol - Désignation à titre temporaire à temps partiel (12 p/s, DA) à partir du 18/03/2021 dans le cadre du remplacement d'une institutrice primaire prioritaire en congé de mi-temps médical et à partir du 08/02/2021 (CB)- Ratification de la décision du Collège communal du 15/03/2021
- (6) Enseignement - Ecole communale de l'Envol - Désignation à titre temporaire à temps partiel (16 p/s, PG) à partir du 16/03/2021 dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle (AB) - Ratification de la décision du Collège communal du 22/03/2021
- (7) Enseignement - Ecole communale de l'Envol - Désignation à titre temporaire à temps plein (26 p/s, PG) à partir du 01/03/2021 dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle (MH) - Ratification de la décision du Collège communal du 08/03/2021
- (8) Enseignement - Ecole communale de l'Envol - Désignation à titre temporaire à temps plein (26 p/s, PG) à partir du 04/03/2021 dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle (AW) - Ratification de la décision du Collège communal du 08/03/2021
- (9) Enseignement - Ecole communale de l'Envol - Prolongation de la désignation d'un maître de religion catholique à titre définitif à temps partiel (CN, 6 p/s définitives) du 1/03/2021 au 30/06/2021 - Ratification de la délibération du Collège communal du 08/03/2021.
- (10) Enseignement - Ecole communale de la Croisette - Demande de démission au 01/04/2021 d'une institutrice (VG)

Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 20/04/2021

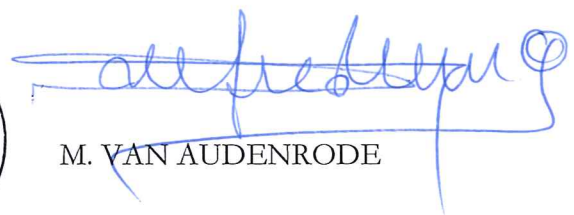
Par ordonnance :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



M-A HARDY



M. VAN AUDENRODE